MAIRIE de MANGLIEU
Arrondissement de Clermont-Ferrand
PUY-DE-DÔME
63270

Téléphone 04 73 71 52 01
E-mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr

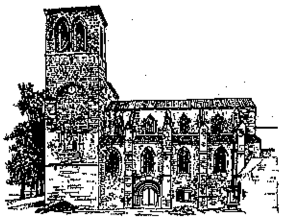

Le Maire,

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2024

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 063-216302059-20240305-2024_03_05_003-BF

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation
20/02/2024

Date d'affichage
20/02/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BROUSSE Michèle.

Etaient présents :
M. BOUCHICHE Laurent, Mme BROUSSE Michèle, Mme BRUT Emmanuelle, M. BRUT Vincent, M. FAURE Francis, M. MONTI Christian, M. PAGES Patrice, M. VERMOREL Julien, Mme WALRAND Andrée

Procuration(s) :
Mme LEGRIX Nathalie donne pouvoir à Mme BROUSSE Michèle

Etai(ent) absent(s) :
Mme DELTOUR Mélissa

Etai(ent) excusé(s) :
Mme LEGRIX Nathalie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BRUT Vincent

Numéro interne de l'acte : 2024-03-05-003
Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2023 - Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération n° 2022-11-29-03 du 29 novembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget Assainissement pour l'année 2023 de la commune de Manglieu ;
Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget Assainissement la commune de Manglieu ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 063-216302059-20240305-2024_03_05_003-BF

simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A la majorité des suffrages exprimés,
Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du budget Assainissemnet de la commune de Manglieu,
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE :Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MANGLIEU
Le Maire,